

CONTRAT POUR L'ECOLE

Ce qui va changer dans nos écoles lors de l'année scolaire 2005-2006

Dès la rentrée, élèves et enseignants verront leur quotidien amélioré :

1. **Des instituteurs et des institutrices** plus vite dans l'enseignement maternel pour mieux encadrer les plus petits.
2. **360 instituteurs ou institutrices** en première et deuxième primaire.
3. **160 instituteurs ou institutrices** renforceront les 670 implantations primaires de moins de 50 élèves.
4. Au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, **4 colloques décentralisés, axés sur les techniques de remédiation en lecture et en écriture**, seront organisés à l'attention des enseignants de 1^{ère} et de 2^{ème} primaire.
5. **Cinq expériences-pilotes** seront initiées afin de faciliter la transition entre le primaire et le secondaire (pour des enfants venant d'une école primaire d'une ou deux classes et arrivant dans des établissements secondaires de 1.000 élèves; pour des élèves de 13 ou 14 ans n'ayant pas obtenu le certificat de fin de primaire et arrivant en secondaire, etc.).
6. **Renforcement de la formation des agents des CPMS** afin de leur permettre d'être un relais essentiel dans l'information et l'orientation sur les métiers.
7. **Les Centres PMS seront mieux informatisés.**
8. **Les premiers manuels seront validés par la commission de pilotage** et feront leur apparition dans les classes.
9. **Le site www.enseignement.be**, visité annuellement un million de fois, va augmenter la diffusion d'outils pédagogiques mis à disposition des enseignants notamment par d'autres enseignants. Les bonnes pratiques (fiches pédagogiques, syllabus...) créées par des professeurs seront diffusées largement.
10. La commission de pilotage sera renforcée via le recrutement de cinq experts. Les enseignants vivent mal le fait de voir que la seule photo connue de leur travail est fournie par une étude internationale (PISA). Cinq experts supplémentaires seront engagés au sein de la commission

de pilotage afin d'approfondir la connaissance de notre système scolaire.

11. Un appel à projets sera lancé afin de renforcer les **liens écoles-familles**. Une attention particulière sera accordée à ceux concernant l'enseignement spécialisé ainsi qu'à ceux s'attachant au renforcement des relations entre l'école et des familles dont le vécu socio-culturel et économique peut être davantage éloigné de celui véhiculé habituellement par l'institution scolaire essentiellement dans les quartiers défavorisés. Les projets se réaliseront durant l'année scolaire.
12. **Le cadastre des équipements des écoles techniques et professionnelles** sera réalisé. En identifiant mieux les outils à disposition et leur adéquation avec les besoins du monde du travail.